

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS161

présenté par
M. Véran, rapporteur général

ARTICLE 3

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« VI (*nouveau*). – L'article 26 de la loi n° du de financement de la sécurité sociale pour 2019 est ainsi modifié :

« 1° Au début de l'avant-dernier alinéa du *a* du 2° des XVI, XVII et XVIII, les mots : « à l'avant-dernier » sont remplacés par les mots : « au cinquième » ;

« 2° Au début du dernier alinéa des mêmes *a*, les mots : « au dernier » sont remplacés par les mots : « à l'avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.